



HAL
open science

Intégrer le sport dans la programmation urbaine. Le sport rythme la ville

François Meunier

► **To cite this version:**

François Meunier. Intégrer le sport dans la programmation urbaine. Le sport rythme la ville. Les Cahiers de l'Institut Paris Région, Institut Paris Région, 2020, pp.94-96. hal-03225711

HAL Id: hal-03225711

<https://hal-cnam.archives-ouvertes.fr/hal-03225711>

Submitted on 1 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTÉGRER LE SPORT DANS LA **PROGRAMMATION** **URBAINE**

Le sport se met en scène dans la ville et s'inscrit dans un vaste écosystème social et urbain qui révèle de nouvelles pratiques. Mais la ville est aussi en transformation continue. Prendre en compte le sport en amont permet de bien concevoir le processus d'aménagement au regard des usages et du territoire.

François Meunier, architecte DPLG, urbaniste OPQU et programmiste, Attitudes urbaines

La ville, objet de projets, ne peut tolérer de pensées sectorielles. Hybride, elle stimule le lien avec ce qui la compose (culture, habitat, accessibilité, commerces...) au profit d'une synthèse fertile. Ainsi la fabrication de la ville comme pourvoyeuse d'une réflexion spécifique sur le sport est essentielle.

Lors de nos différentes interventions en assistance à maîtrise d'ouvrage, force a été de constater combien la question du sport dans la ville est formulée et traitée de façon restrictive dans le cadre de l'opération urbaine¹. Pourtant, cette dernière ligne droite, la conduite d'une opération « du quartier à l'équipement », devrait permettre à la maîtrise d'ouvrage de traduire, d'enrichir et de concrétiser dans l'espace les objectifs d'une politique publique ambitieuse en faveur de la pratique sportive et articulée aux initiatives locales.

Engager de nouvelles formes de projet dans ces contextes peut s'apparenter à un nouveau « sport de combat »², pour que surgissent de nouvelles manières de faire, plus continues, itératives et surtout porteuses de sens.

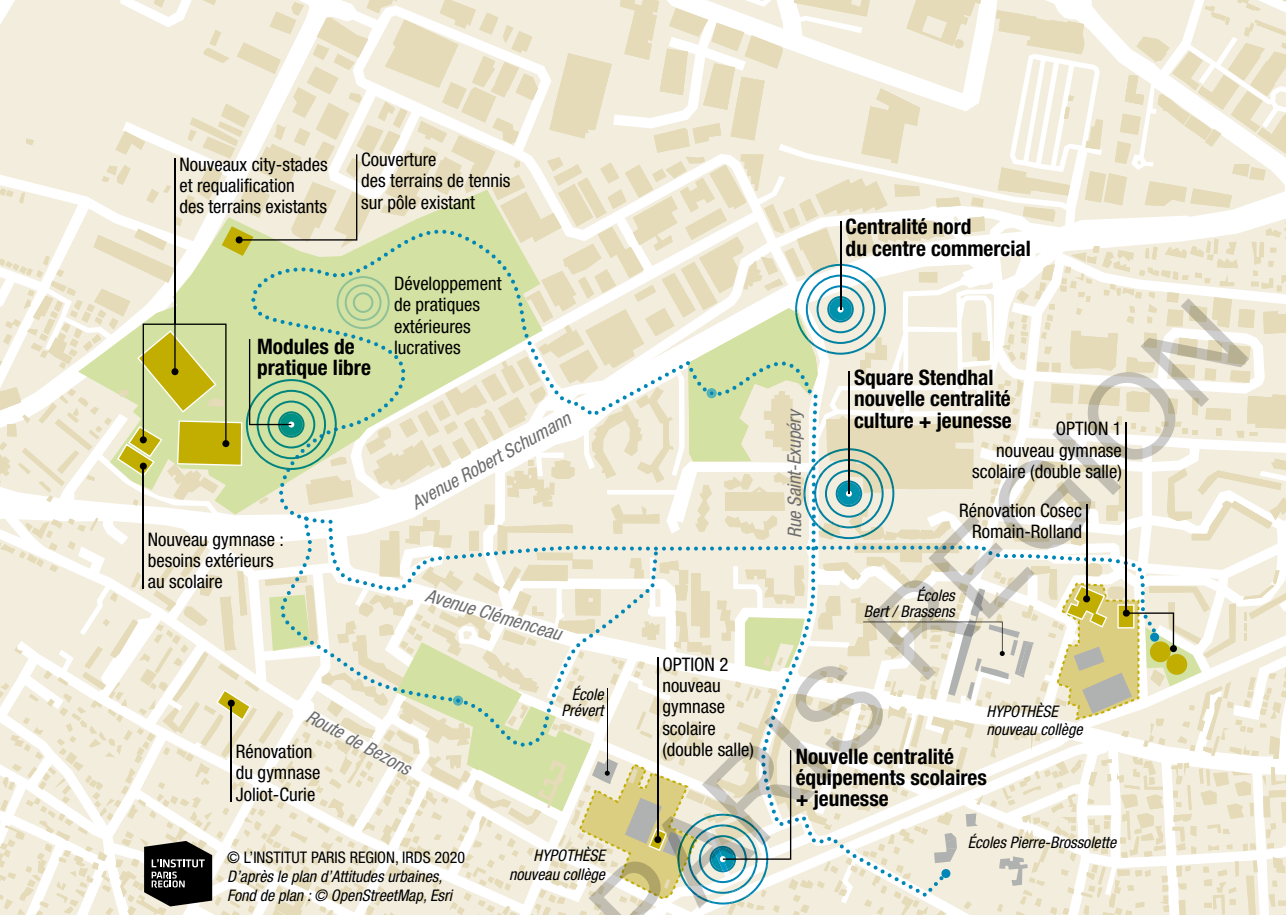
LA VILLE, LIEU DE PRATIQUES HYBRIDES

La ville accueille des entrelacs d'activités et d'usages, dont le sport est l'une des composantes, parmi tant d'autres (habitat, offres culturelles, commerces, offres tertiaires, artisanat, mobilité...). De nombreux espaces sont alors mobilisés, sans exclusivité pour le sport, même si la pratique de ce dernier peut en constituer la finalité principale. Là un gymnase qui sert parfois de salle des fêtes, ici une entre-

prise dotée d'une salle de sport, un usager sortant du métro qui prend les escaliers plutôt que l'escalator croise un jogger qui traverse la ville de part en part, de parc en jardin,

plus loin une séance de qi gong dans une épicerie à midi, là de la gymnastique dans un EHPAD, ici encore un cours de sport dans la cour d'une école, là-bas les rumeurs du stade où se joue un match qui engage la notoriété de la collectivité. Chaque espace fait rarement l'objet d'une activité ou d'un usage exclusivement dédié. Le sport côtoie d'autres pratiques dans ces lieux, dans le champ de l'éducation, des loisirs, du

ENGAGER DE NOUVELLES
FORMES DE PROJET PEUT
S'APPARENTER À UN NOUVEAU
« SPORT DE COMBAT »



Scénarios programmatiques sur les équipements sportifs du quartier des Indes à Sartrouville dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de 2016.

spectacle, de la santé, de la culture... Il « sort » plus que jamais dans les espaces ouverts de la ville, comme les parcs, et ne se cantonne pas aux espaces clos/couverts ou, dans un autre registre, aux environnements clos des clubs sportifs.

Toutes les catégories de la population sont concernées, dans des formes très différentes, notamment entre pratiques informelles, amateurs, scolaires ou professionnelles, dans des situations collectives ou individuelles, encadrées ou non, pour tous les âges.

Le sport participe de la « société urbaine ». Il est en cela un ingrédient, parmi d'autres, utile pour qualifier l'ambition politique assignée à la ville que l'on ménage, aménage, renouvelle. Le sport concourt à créer les conditions du lien social, du « vivre ensemble ».

L'urbain est alors une scène révélatrice de nouveaux enjeux, soulignant de nouvelles pratiques et attentes.

Il existe une forte attente de liberté de la part de ceux qui pratiquent, à des degrés divers, le sport, et, dans le même temps, une demande apparemment contradictoire d'accompagnement. Contradictoire en apparence, car en réalité l'accompagnement ne se confond pas avec la notion plus traditionnelle « d'encadrement », où la singularité de chacun pourrait n'être pas suffisamment prise en considération.

Une forte attente de choix et de diversifications disciplinaires existe. L'utilisateur sportif, amateur ou professionnel, veut pouvoir naviguer entre les disciplines, choisir ses créneaux et les changer au dernier moment. Les moyens numériques facilitent ces tendances, déjà installées ou en passe de l'être.

Dès lors, quel doit être le rôle de la collectivité face à ces nouvelles attentes et ces nouvelles pratiques ? Comment les aménagements de l'espace, les équipements, les espaces publics, les quartiers, peuvent-ils les prendre en compte ?

LE POTENTIEL DE L'OPÉRATION URBAINE

Pour les maîtrises d'ouvrage qui dirigent l'aménagement dans un territoire, pour tous les acteurs publics et privés qui leur servent de bras armé et de partenaires (aménagement, promoteurs), le déficit de vision globale et de stratégie est très fréquent. La logique immobilière prime, et les approches conceptuelles, financières et administratives dominent. Les modèles d'équipements, de quartiers, sont reproduits avec un déficit de contextualisation. Les ambitions formulées à l'échelle territoriale, notamment dans les documents de planification, ne se déclinent pas aisément dans l'aménagement. La prise en compte des initiatives locales portées par la société civile est laborieuse.

Dans le domaine du sport comme dans d'autres, les politiques publiques en silo tardent à former synthèse, à interagir. La connaissance du « territoire du sport » apparaît faible, tant du point de vue de ses usages et usagers que de celui de la multiplicité de ses besoins en espaces.

À l'orée d'une opération urbaine, il n'est pas rare que la question du sport se résume à la remise en état du gymnase, à la création d'un équipement rayonnant généré *ex-nihilo*, à la construction d'un « city-stade » ou à la prise en compte des préoccupations du principal club sportif de la collectivité. La politique des équipements est symptomatique d'un défaut de cohérence, avec sur le territoire communal et intercommunal des manques patents, des redondances, des complémentarités ignorées. Certains des équipements fonctionnent en isolat et privatisent des pans entiers de territoire par leur masse critique, et l'importance de leur emprise. D'autres manquent de lisibilité. Les questions de gestion et de fonctionnement sont souvent négligées.

Pourtant, l'opération urbaine reste un moment déterminant pour rectifier le tir. Le projet urbain est le lieu de la diffusion du sport dans les usages et espaces de la ville. La pratique sportive doit s'insérer dans les parcours de vie des habitants, constituer une composante de l'aménagement du territoire. En se mêlant à d'autres pratiques de la ville, elle démontre la nécessité d'hybrider les politiques publiques (pen-

ser la pratique sportive en la mariant à d'autres enjeux : loisirs, bien-être, santé, économie...).

La démarche de programmation urbaine peut accompagner les collectivités, et plus globalement les maîtrises d'ouvrage, à définir des stratégies territoriales et opérationnelles propices à l'inscription de la question du sport dans le projet urbain. Appui pour la maîtrise d'ouvrage, elle l'accompagne pour prendre des décisions cohérentes et renseignées pour le territoire, dans le cadre d'un processus de travail et de délibérations qui associe largement les parties prenantes à la définition de la vocation et des natures d'activités et d'usages des espaces à aménager.

Politique et transversale, la programmation permet de garantir une approche critique, systémique et inclusive. Pour ce faire, sa démarche se déploie sur la base d'une large contribution d'acteurs, avec les décideurs, mais également les usagers et utilisateurs finaux (sportifs, responsables d'équipements...). Elle assume l'organisation de débats, dont la finalité est de bâtir des convergences durables entre les acteurs parties prenantes.

Processus progressif, elle se fonde sur un diagnostic stratégique et se développe sur la base de scénarios tout entier au service de l'aide à la décision. Le schéma directeur vise la mise en cohérence dans l'espace et le temps de chaque composante du projet.

Rien ne se décrète. Tout n'est pas programmable. La programmation, comme la démarche programmatique, crée les conditions d'une intelligence collective propice aux débats et à des mobilisations structurantes et créatrices. ■

1. Sur la question du sport, nos missions portent sur des schémas directeurs d'équipements sportifs, sur la définition de stratégies de vocation ou sur des équipements, dédiés ou non, de rayonnement métropolitain ou locaux. Par extension, nous pensons le sport via les pratiques libres sur les espaces publics.
2. « La programmation est un sport de combat », nom donné à l'événement interprofessionnel sur la programmation, préparant la mise en œuvre d'un livre blanc, le 12 décembre 2018 à la Cité universitaire internationale.